

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2934

présenté par

Mme Dubost et M. Lescure

à l'amendement n° 2742 de M. Guerini

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 61 OCTIES, insérer l'article suivant:

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une disposition insuffisamment précise pour être applicable. Le reste de l'amendement principal ainsi que le cadre juridique actuel des fondations reconnues d'utilité publique sont déjà en mesure de satisfaire cette proposition.